

ANNÉE

2
0
2
4

Appel à Action

**VERS UN EVENEMENT NOUVEAU
POUR LA COMMUNE**

MARS 2024



NOTICE EXPLICATIVE

Dans le cadre des subventions allouées par la commune aux associations, la municipalité de Saint-Péran a décidé de lancer un appel à action avec à la clef 4 projets retenus pour une aide financière de 150€ par projet.

Merci de bien vouloir remplir ce dossier et nous le restituer avant le 1^{er} Juin. Nous retiendrons ainsi après analyse en conseil municipal 4 projets.

Étape n°1 : Définir son action

Étape indispensable avant de se lancer dans la rédaction du dossier. Une réflexion autour de votre action est préconisée pour déterminer sa pertinence :

- ▶ Mon action est-elle profitable à la commune de Saint-Péran ou ses habitants ?
- ▶ Mon action est-elle viable en termes de ressources humaines et financières ?

Étape n°2 : Constituer du dossier

Vous trouverez en page 3 et 4 des éléments incontournables à remplir :

- ▶ Un argumentaire faisant prévaloir sincèrement les atouts de votre candidature.
- ▶ Le calendrier détaillé de l'action
- ▶ Les partenariats établis ou prévus dans le cadre de cette action.

Étape n°3 : Les modalités de rédaction

Rédaction obligatoire par le biais informatique du dossier de candidature.
Le style de rédaction doit être simple, précis, concis et pertinent.

1/ PRÉSENTATION DU PORTEUR DE L'ACTION

Nom de l'association :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

Nombre de bénévoles :

Nom, prénom, et coordonnées (adresse, tel, courriel) du président:

Nom, prénom, téléphone, courriel du responsable du projet (si différent du président) :

2/ DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACTION

Titre de l'action:

Description de l'action :

Utilité sociale de l'activité (public visé, bénéficiaires,...) pour la commune de St Péran et Objectifs de cette action:

- Calendrier de réalisation :

Les partenariats établis ou prévus dans le cadre de cette action

Dans le cadre de cette action, que financeraient les 150€ ?